Commune Hautefort
Conseil Municipal du 16 octobre 2023
2023-88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de	ľ
conseillers en	
exercice	15
Présents	10
Votants	12
absents	05
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt trois	
Le 16 Octobre	
Lo Consoil Municipal de Lo	

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 Octobre 2023

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS: DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine. DECLE Sébastien.

PROCURATIONS: PERTUIS Martine à MOUSSEAULT Philippe, DECLE Sébastien à FORT Sylvette

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Sécurité incendie au lieu-dit Las Boueygeas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2213-32,

 Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatifs à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune,

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2018-06-20-001 du 20/06/2018 portant approbation du règlement départemental de la RDDECI,

Considérant la demande de certificat d'urbanisme n° CU 024 210 23 D0023 au lieu-dit Las Boueygeas

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Les poteaux et bornes incendie, communément appelés « hydrants », font partie des dispositifs de lutte contre les incendies qui relèvent des pouvoirs de police administrative du Maire.

La règlementation impose de veiller à la disponibilité de ce type d'équipements sur le territoire de la Commune et que par conséquent de s'assurer lors de toute demande d'urbanisme, que le secteur concerné est bien couvert par la défense incendie.

Afin de ne pas entraver les constructions à venir et de permettre une protection incendie optimale, Monsieur le Maire propose de faire installer un poteau incendie à Las Boueygeas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'installation d'une protection incendie au Lieu-Dit Las Boueygeas,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20231016-2023-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023 Affichage : 18/10/2023

